



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 12 juin 2006**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 35

Convocation du Conseil Municipal :  
le 2 juin 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 15 juin 2006

**Accord sur le programme d'effacement de réseau rue du Beau Soleil**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Alain BAUDIN - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA, M. Michel GENDREAU

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :** Amaury BREUILLE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.  
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juin 2006**

DELIBERATION D20060250

**Voirie Circulation Sécurité Routière**

**Accord sur le programme d'effacement de réseau rue du Beau Soleil**

Monsieur Michel GENDREAU, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre de l'aménagement de la rue du Beau Soleil, la ville de Niort a sollicité l'ensemble des opérateurs par l'intermédiaire du CTER (Comité Technique d'Effacement des Réseaux) pour l'effacement des réseaux. Le CTER, après l'avoir étudié, a déclaré le dossier éligible au titre du programme « Aménagement Esthétique des Réseaux ».

Le résultat des estimatifs a précisé la nature des travaux à réaliser et le périmètre d'effacement. Le montant prévisionnel des travaux est établi comme suit :

Réseaux	Montant des travaux	Part EDF	Part France Télécom	Part Conseil Général	Part Ville de Niort
Electrique	45 350 €	18 140 €	0	9 070 €	18 140€
Télécom	12 014 €	0	3 410 €	1 721 €	6 883 €
Eclairage public	15 000 €	0	0	0	15 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>72 364 €</b>	<b>18 140 €</b>	<b>3 410 €</b>	<b>10 791 €</b>	<b>40 023 €</b>

A réception de la présente délibération, le CIPRETE (Comité pour l'Insertion Paysagère des Réseaux Electriques et Téléphoniques dans l'Environnement) étudiera l'ensemble des demandes et décidera, en fonction des critères définis, les communes retenues pour bénéficier des aides.

La dépense est inscrite au Budget Primitif 2006 – Chapitre 21 - Fonction 8241 – Article 2151

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la réalisation de cet aménagement.
- Solliciter auprès du CTER la réalisation des études et travaux, au titre du programme « Aménagement Esthétique des Réseaux » pour l'année 2006.
  
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces correspondantes.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 35  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 10

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**

**Michel GENDREAU**

[Ordre du jour](#)